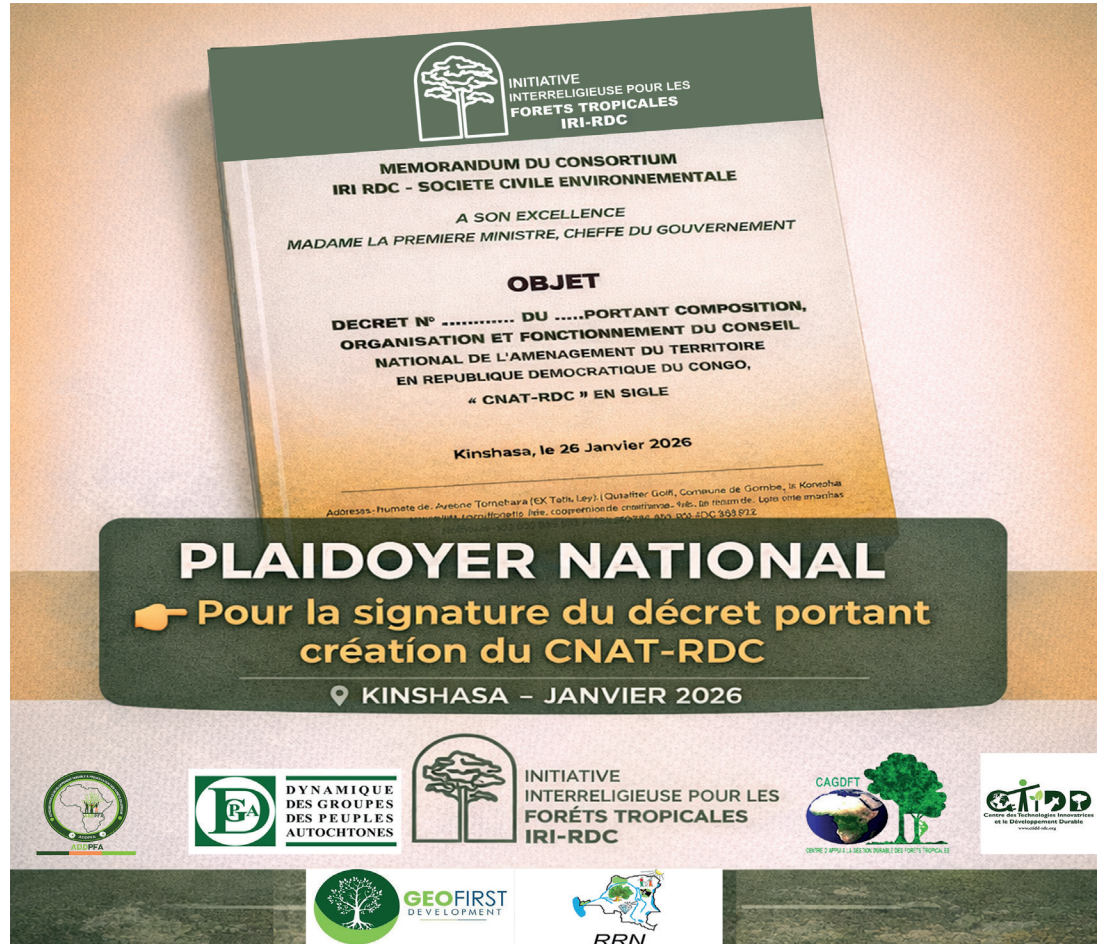




Réforme sur l'Aménagement du territoire en RDC : la société civile et les leaders religieux pressent le Gouvernement d'agir

L'initiative Interreligieuse pour les forêts tropicales en République Démocratique du Congo (IRI-RDC) a adressé un mémorandum à Madame la Première Ministre lundi 26 janvier 2026 portant sur la mise en place du Conseil National d'Aménagement du territoire (CNAT-RDC) conformément à l'article 42 de la loi n°25/045 du 1er juillet 2025 relative à l'Aménagement du Territoire.



Ce consortium composé de confessions religieuses, d'organisations autochtones, de chercheurs et d'acteurs de la société civile engagés dans la protection des forêts et la gestion durable des terres, rappelle que la mise en place du CNAT-RDC est indispensable pour valider le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), actuellement en cours d'élaboration. Bien que le projet de décret ait été adopté lors du Conseil des Ministres du 17 octobre 2025, sa signature se fait toujours attendre.

Trois mois plus tard, ce blocage freine l'application de la loi, empêche la résolution des conflits intersectoriels et compromet la coordination des politiques spatiales.

« L'absence du CNAT-RDC fragilise la gouvernance territoriale et ralentit les efforts vers un développement durable cohérent », souligne le mémorandum.

Ce plaidoyer s'inscrit dans le cadre des engagements pris par le Gouvernement dans la deuxième lettre d'intention signée avec l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI), qui prévoit la mise en œuvre des textes d'application avant fin 2025. Pour les signataires, cette réforme est stratégique pour positionner la RDC comme acteur clé dans la lutte contre le changement climatique.





L'IRI-Lomami Mobilise les Leaders Religieux contre la Déforestation



La province de Lomami, située au cœur du bassin forestier congolais, subit une érosion rapide de son couvert forestier. Les causes identifiées incluent l'agriculture sur brûlis, l'exploitation pour bois-énergie et une planification de l'occupation des terres insuffisante.

Le 27 janvier 2026, une délégation des confessions religieuses membres de l'IRI RDC-Lomami a été reçue par Son Excellence Monsieur le Vice-Gouverneur, faisant intérim du Gouverneur.

L'audience a permis la présentation officielle du cahier de charge de l'IRI, qui propose un accompagnement technique et social au Gouvernement provincial pour :

- Renforcer la sensibilisation au niveau communautaire ;
- Prévenir et résoudre les conflits fonciers ;
- Accompagner les projets REDD+ et les initiatives de reboisement ;

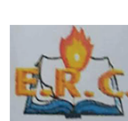
Soutenir l'application des lois en matière d'aménagement du territoire, de conservation et de foncier.

Le Chapitre IRI RDC-Lomami mènera des campagnes de sensibilisation dans les lieux de culte, formera des comités locaux de gestion des ressources naturelles et apportera un appui technique aux projets communautaires de reboisement.

La mobilisation des leaders religieux renforce l'ancrage local des politiques de conservation. Pour soutenir ces actions, partagez l'information, participez aux initiatives locales. Face à la disparition de près de 8 700 hectares de forêts naturelles en 2024, l'Initiative Interreligieuse pour les Forêts Tropicales (IRI RDC, chapitre provincial de Lomami) présente son cahier de charge au Vice-Gouverneur et engage les communautés dans la protection durable des forêts.

Trois objectifs majeurs ont guidé cette rencontre :

- : (a) présenter les civilités à la délégation de l'IRI-Globale et renforcer des liens de collaboration ;
- b) mettre en lumière les atouts, les expériences et les engagements des confessions religieuses membres du CNRP dans la lutte contre la déforestation ;
- (c) réaffirmer la volonté du CNRP de contribuer activement à la mise en œuvre de l'IRI en RDC, en mobilisant les ressources spirituelles et communautaires des différentes confessions religieuses.



Religions for Peace

